

54^{ème} ÉDITION
ÉLITE NATIONALE



JUGON-LES-LACS
PLUMELEC

8 MARS 2026

Livre de route

Organisation

Le comité d'organisation

Président

Benoit LE MOGUEDET

Président d'honneur

Jacques LE MOGUEDET

Vice-Présidents

Rodolphe JEHANNO

Yann LE MOGUEDET

Secrétaire

Brendan GICQUELLO

Secrétaire adjoint

Charlie MARTELOT

Trésorière

Lucie MARTELOT

Trésorière adjointe

Emma KERGUEN

MANCHE ATLANTIQUE CYCLISME
contact@manche-atlantique.fr

L'organigramme

Président de l'organisation

Benoit LE MOGUEDET

Responsable sportif

Brendan GICQUELLO

Site départ

Rodolphe JEHANNO,

Yannick LUCAS,

Comité des fêtes Jugon-les-Lacs

Site arrivée

Brendan GICQUELLO,

Emma KERGUEN,

Yvon LE CALLONEC,

Gael DELALANDE,

Comité des Fêtes Plumelec

Administratif / Finances

Lucie MARTELOT,

Emma KERGUEN

Sécurité

Brendan GICQUELLO

Charlie MARTELOT

Signaleurs

Charlie MARTELOT

Parc véhicules

Yann LE MOGUEDET

Pilotes

Rodolphe JEHANNO

Partenariats

Benoit LE MOGUEDET,

Yann LE MOGUEDET

Relations publiques

Benoit LE MOGUEDET,

Emma KERGUEN

Fléchage / défléchage

Charlie MARTELOT,

Jacques LE MOGUEDET

Espace invités

Emma KERGUEN

Permanence / presse

Lucie MARTELOT,

Emma KERGUEN

Relation équipes

Brendan GICQUELLO

Protocole

Emma KERGUEN

Restauration

Comité des fêtes Jugon-les Lacs

Comité des fêtes Plumelec

Communication

Brendan GICQUELLO

Photographe / réseaux sociaux

Damien THOMAS

Vidéast

Capucine COLLIN-GUILLOCHIN

Liaison radio &

Dépannage neutre

Hermine Service Course

Voiture ouvreuse

Crédit Mutuel Bretagne

Flotte automobiles

Gwendal Oliveux Automobiles

Podium, Chronométrage

Bretagne Service Course

Sonorisation

Frehel Sono

Speakers

Antoine MICHELIN,

Philippe LE MAIRE

Radio-Tour

Eric LE BALCH

Direct vidéo et écran géant

LeLive

Commentaires direct vidéo

Gwendal LOUVEL,

Simon GOUÉDARD

Médecin

Docteur Florent GUIMARD

Association Premiers Secours

UDPS 56

Gestion course d'attente

Patrick LAUTRAM,

Joël LEVEQUE,

Fabrice AUDIC



Les officiels

Président du Jury

Régis BOSQUET

Membres du Jury

Eric PUREN,

Raymond NIVOL

Commissaire juge à l'arrivée

Frédéric SIMON

Commissaires à moto

Quentin PICOUAYS,

Olivier PHILIPPOT

Palmarès de l'épreuve

1972

Saint-Brieuc → Vannes

- 1 Alain Nogues
- 2 Lucien Tarsiguel
- 3 Maurice Le Guilloux

1973

Vannes → Saint-Brieuc

- 1 Jean-Michel Richeux
- 2 Gérard Béon
- 3 Gilles Paire

1974

Saint-Brieuc → Saint-Avé

- 1 André Chalmel
- 2 Jean-Michel Richeux
- 3 Guy Patissier

1975

Saint-Brieuc → Saint-Avé

- 1 Lionel Canevet
- 2 Alain Huby
- 3 Daniel Bihannic

1976

Saint-Brieuc → Saint-Avé

- 1 Jean-Paul Maho
- 2 Jean-René Bernaudeau
- 3 Patrick Guay

1977

Saint-Brieuc → Saint-Avé

- 1 Jean-Paul Maho
- 2 Michel Le Sourd
- 3 Claude Buchon

1978

Saint-Brieuc → Saint-Avé

- 1 Michel Le Sourd
- 2 Alain Nogues
- 3 Jean-Luc Coupé

1979

Saint-Brieuc → Saint-Avé

- 1 Francis Castaing
- 2 Marc Madiot
- 3 Pierre-Henri Menthéour

1980

Saint-Brieuc → Saint-Avé

- 1 Didier Le Saux
- 2 Philippe Leleu
- 3 Serge Beucherie

1981

Saint-Brieuc → Guénin

- 1 François Quéré
- 2 Alain Rocaboy
- 3 Daniel Leveau

1982

Saint-Brieuc → Plumelec

- 1 Serge Coquelin
- 2 Stéphane Guay
- 3 Gary Dowdell

1983

Saint-Brieuc → Plumelec

- 1 Yvon Madiot
- 2 Mario Verardo
- 3 Dominique Le Bon

1984

Tréguen → Plumelec

- 1 Hubert Graignic
- 2 Thierry Marie
- 3 Bertrand Fialip

1985

Tréguen → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Serge Coquelin
- 2 Yvon Bernard
- 3 Paul Quentel

1986

Tréguen → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Dominique Le Bon
- 2 Frédéric Gallerne
- 3 Philippe Tranvaux

1987

Tréguen → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Thierry Barrault
- 2 Jean-Louis Conan
- 3 Richard Vivien

1988

Tréguen → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Christian Levavasseur
- 2 Didier Le Huitouze
- 3 Jean-Jacques Lamour

1989

Tréguen → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Jacky Durand
- 2 Yvon Ledanois
- 3 Roger Tréhin

1990

Tréguen → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Bruno Maréchal
- 2 Emmanuel Hubert
- 3 Czeslaw Rajch

1991

Ploufragan → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Stéphane Heulot
- 2 Roger Tréhin
- 3 Pascal Le Tanou

1992

Ploufragan → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Olivier Ouvrad
- 2 Denis Leproux
- 3 Emmanuel Hubert

1993

Ploufragan → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Emmanuel Hubert
- 2 Claude Lamour
- 3 Rémy Quinton

1994

Ploufragan → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Emmanuel Hubert
- 2 Rodolphe Henry
- 3 Philippe Bresset

1995

Ploufragan → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Carlo Meneghetti
- 2 Christophe Agnolutto
- 3 Michel Lallouët

1996

Ploufragan → Bieuzy-Lanvaux

- 1 Stéphane Barthe
- 2 François Arnaud
- 3 Laurent Drouin

1997

Ploufragan → Plumelec

- 1 Olivier Potiron
- 2 Stéphane Bellicaud
- 3 Arnaud Auguste

1998

Ploufragan → Plumelec

- 1 Stéphane Corlay
- 2 Mickaël Hacques
- 3 Loïc Lamouller

1999

Ploufragan → Plumelec

- 1 Franck Renier
- 2 Stéphane Conan
- 3 Frédéric Mainguenaud

2000

Ploufragan → Plumelec

- 1 Frédéric Delalande
- 2 Marc Vanacker
- 3 Stéphane Cougé

2001

Ploufragan → Plumelec

- 1 Lilian Jégou
- 2 Samuel Gicquel
- 3 Stéphane Conan

2002

Ploufragan → Plumelec

- 1 Christophe Thébault
- 2 Guillaume Judas
- 3 Benoît Legrix

2003

Ploufragan → Plumelec

- 1 Salva Vilchez
- 2 Dominique Rault
- 3 Christophe Guillome

2004

Ploufragan → Plumelec

- 1 Cyrille Monnerais
- 2 Frédéric Lecrosnier
- 3 Frédéric Delalande

2005

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Carl Naibo
- 2 Noan Lelarge
- 3 Yann Pivois

2006

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Cédric Hervé
- 2 Alexandre Naulleau
- 3 Stéphane Pétilleau

2007

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Sébastien Duret
- 2 David Le Lay
- 3 Stéphane Pétilleau

2008

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 David Le Lay
- 2 Sébastien Duret
- 3 Guillaume Blot

2009

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Fabrice Jeandesboz
- 2 Laurent Mangel
- 3 Julien Simon

2010

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Julien Foisnet
- 2 Nicolas David
- 3 Édouard Louyest

2011

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Julien Foisnet
- 2 Erwan Téguel
- 3 Guillaume Malle

2012

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Yann Guyot
- 2 Romain Combaud
- 3 Bryan Nauleau

2013

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Jérémy Cornu
- 2 Julien Guay
- 3 Bryan Nauleau

2014

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Fabrice Seigneur
- 2 Fabien Grellier
- 3 Romain Combaud

2015

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Fabien Grellier
- 2 Erwann Corbel
- 3 Cyrille Patoux

2016

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Kévin Lebreton
- 2 Paul Ourselin
- 3 Axel Guicher

2017

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Mathieu Burgaudeau
- 2 Valentin Madouas
- 3 Maxime Cam

2018

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Emmanuel Morin
- 2 Mathieu Burgaudeau
- 3 Julien Guay

2019

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Maxime Renault
- 2 Baptiste Bleier
- 3 Valentin Ferron

2022

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Mattéo Vercher
- 2 Ewen Costiou
- 3 Antoine Devanne

2023

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Baptiste Vadic
- 2 Antoine Devanne
- 3 Killian Verschueren

2024

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Simon Millon
- 2 Lucas Grolier
- 3 Théo Lévêque

2025

Jugon-les-Lacs → Plumelec

- 1 Florentin Lecamus-Lambert
- 2 Malo Stevant
- 3 Mathéo Barousseau



Opérations Départ/Arrivée

Plumelec / Site arrivée

07h30 >> 8h30

Accueil café

Salle Polyvalente au Complexe la Madeleine, route de Josselin 56420 Plumelec.

08h00 >> 08h20

Réunion Sécurité

Salle Polyvalente au Complexe la Madeleine, route de Josselin 56420 Plumelec.

Briefing d'avant course pour les personnes suivant la course.

08h30

Départ des véhicules officiels en direction de Jugon-les-Lacs. Salle Polyvalente au Complexe la Madeleine, route de Josselin 56420 Plumelec.

16h00

Premier passage sur la ligne d'arrivée (à 43km/h de moyenne). D126, sommet de la côte de Cadoudal.

17h00

Arrivée au sommet de Cadoudal (à 43km/h de moyenne). D126, sommet de la côte de Cadoudal.

17h15

Cérémonie protocolaire sur le podium D126, sommet de la côte de Cadoudal.

Hôpitaux

SAINT BRIEUC

Centre Hospitalier
02 96 01 71 23

PONTIVY

Centre Hospitalier
Centre Bretagne
02 97 79 00 00

VANNES

Centre Hospitalier
Bretagne Atlantique
02 97 01 41 41



Jugon-les-Lacs / Site départ

10h30 >> 12h10

Sécrétariat / Permanence

Remise des pièces officielles, accréditation.
Contrôle des licences, remise des dossards.

Confirmation des partants.

Salle des fêtes, 22270 Jugon-les-Lacs

11h15 >> 13h00

Repas organisation et officiels de course.

Salle des fêtes, 22270 Jugon-les-Lacs

11h45 >> 12h15

Réunion des Directeurs Sportifs

En présence des arbitres et organisateurs.

Tirage au sort de l'ordre des voitures.

Salle des fêtes, 22270 Jugon-les-Lacs

12h00 >> 12h45

Présentation des équipes et signature

des coureurs sur le podium Noret.

place du Martray, 22270 Jugon-les-Lacs

12h55

Rassemblement sur la ligne de départ

place du Martray, 22270 Jugon-les-Lacs

Point GPS : Lat 48.408862, Long -2.321774

13h15

Départ fictif jusqu'à la zone de départ

derrière la voiture du directeur de l'épreuve.

place du Martray, rue de Penthièvre,

22270 Jugon-les-Lacs

13h20

Départ réel

Rue de Langouhedre / D792 / Bois Léard

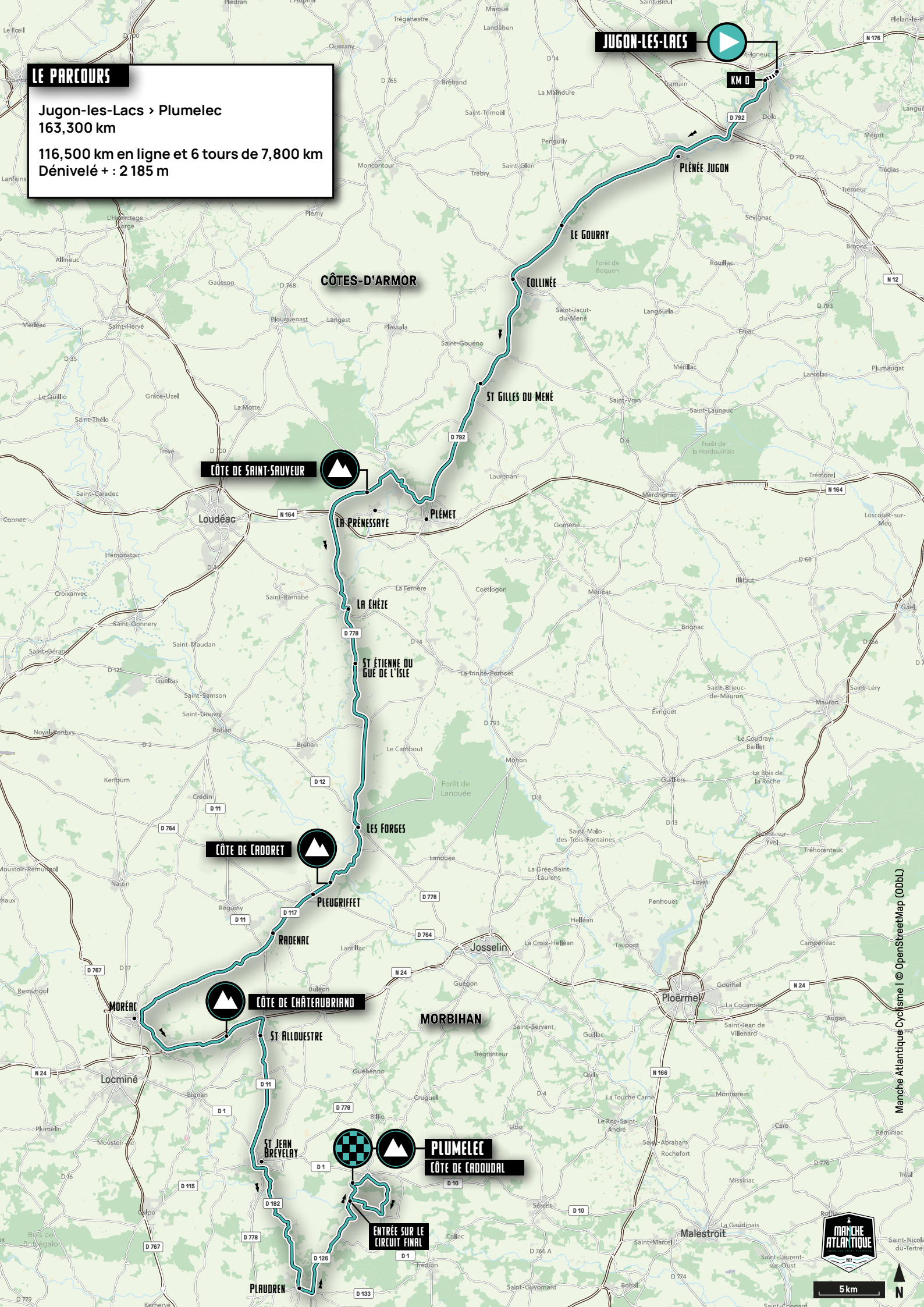
Plan Départ



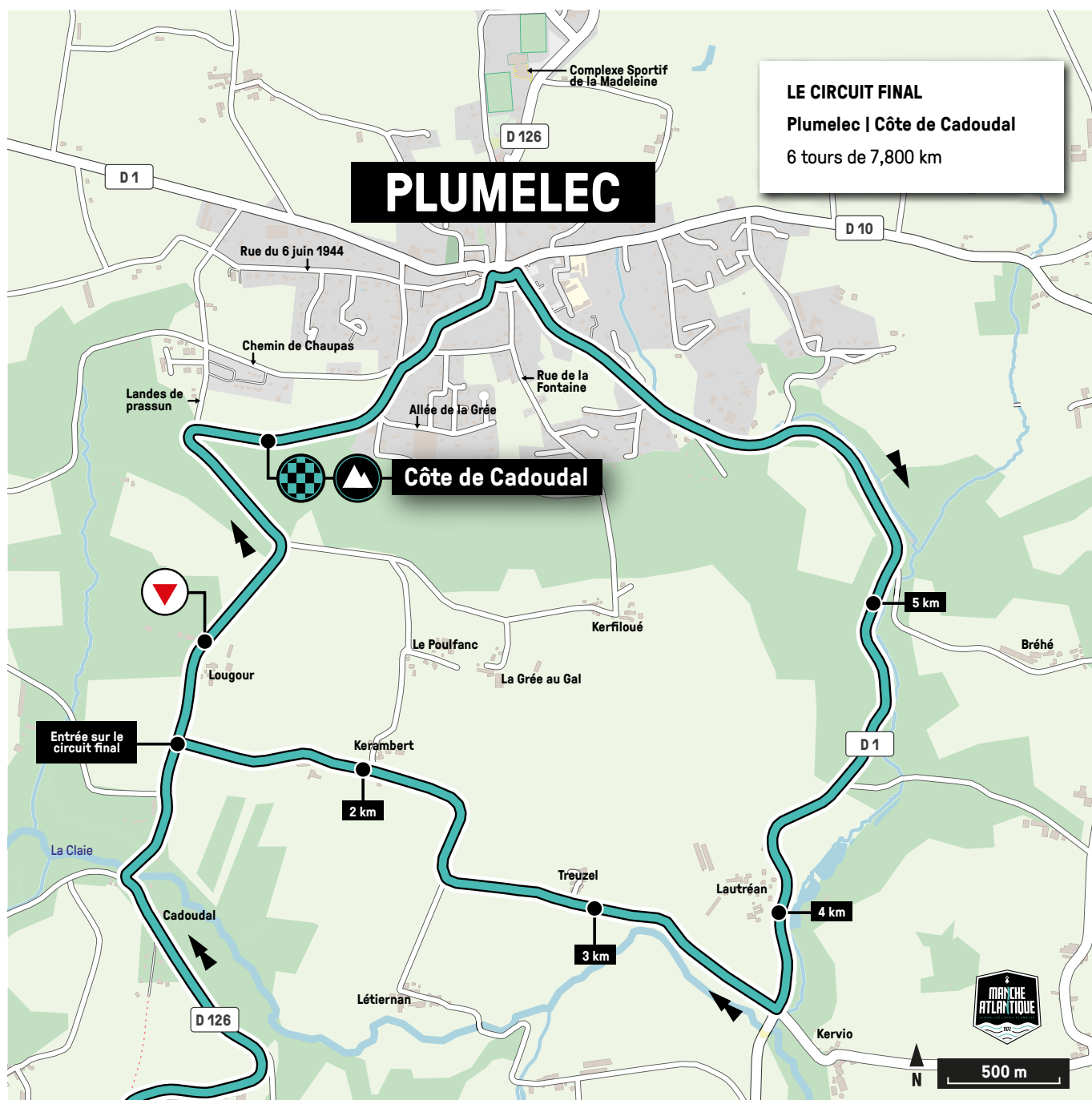
LE PARCOURS

Jugon-les-Lacs > Plumelec
163,300 km

116,500 km en ligne et 6 tours de 7,800 km
Dénivelé + : 2 185 m



Plan circuit final



A propos de Plumelec

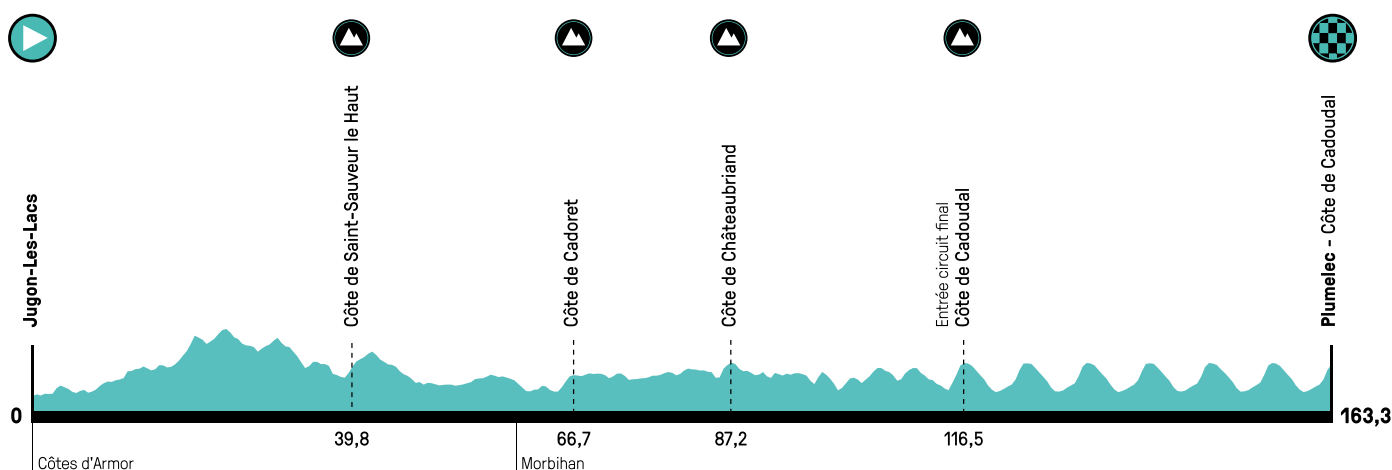


Plumelec est bien connue des amoureux de vélo. Cette vocation cycliste, Plumelec la doit entre autres à sa situation géographique privilégiée. La commune domine en effet la vallée de la Claie à 160m d'altitude. La route qui monte de la Claie, de Cadoudal au centre bourg, passe de 43m à 158m sur une longueur de 1700m avec une pente moyenne de 6,2% et un passage à 10% avant un virage en épingle à cheveux.

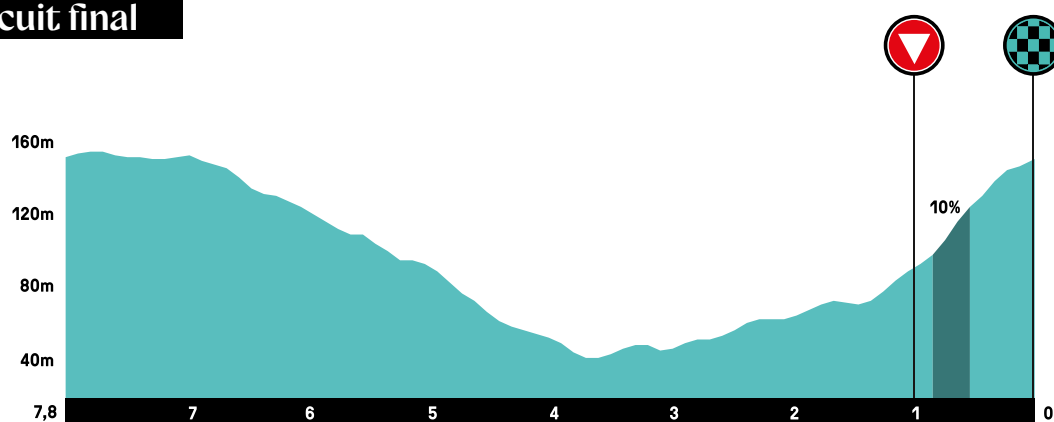
C'est au sommet de cette éprouvante «Côte de Cadoudal» qu'ont lieu les arrivées des compétitions. Plusieurs champions masculins (Thévenet, Hinault, Fignon, Madiot, Zabel, Rous, Voeckler, Valverde, Sagan) ainsi que de nombreuses championnes (Uttrup Ludwig, van der Breggen, Vos) ont été sacrés à Plumelec.

Profils et côtes

Le parcours



Le circuit final



Les côtes

- 1 Km 39,800 | Côte de Saint-Sauveur le Haut
La Prénessaye | Montée de 1,7 km à 4,5%
- 2 Km 66,900 | Côte de Cadoret
Pleugriffet | Montée de 1,5 km à 4,1%
- 3 Km 87,200 | Côte de Châteaubriand
Saint-Allouestre | Montée de 1,5 km à 5%
- 4 Km 116,500 | Côte de Cadoudal
Plumelec | Montée de 1,7 km à 6,2%

Itinéraire - horaire

ITINÉRAIRE HORAIRE

HORAIRE COURSE EN FONCTION
DE LA MOYENNE HORAIRE (KM/H)

KM A PARCOURIR	KM PARCOURUS		ITINÉRAIRE	44	42	40
		D.792	JUGON-LES-LACS - place du Martray	13:15	13:15	13:15
		D.792	↑ Rue de Penthievre			
		D.792	↑ Rue de la Petite Chaussée			
		D.792	↑ Rue de Langouhède			
163,300	0,000	D.792	JUGON-LES-LACS - Le Bois Léard (après 1,2 km de parcours fictif)	13:20	13:20	13:20
159,700	3,600	D.792	↑ ▲ Les Vallées - Rétrécissement pont voie ferrée	13:24	13:25	13:25
159,400	3,900	D.792	↑ Au giratoire, tout droit vers Langouhède	13:25	13:25	13:25
156,800	6,500	D.792	↑ Entrée Plénée-Jugon	13:28	13:29	13:29
156,500	6,800	D.792	↑ Au giratoire, tout droit	13:29	13:29	13:30
155,300	8,000	D.792	↑ Au giratoire, à droite vers Le Gouray	13:30	13:31	13:32
155,100	8,200	D.792	↑ Sortie Plénée-Jugon	13:31	13:31	13:32
148,000	15,300	D.792	↑ Le Gouray - Au giratoire, tout droit vers Collinée	13:40	13:41	13:42
144,000	19,300	D.792	↑ Collinée - Au giratoire, tout droit vers Saint-Jacut-du-Mené	13:46	13:47	13:48
142,400	20,900	D.792	↑ A l'intersection D.792/D.6, à droite vers Saint-Gilles-du-Mené	13:48	13:49	13:51
136,800	26,500	D.792	↑ Entrée Saint-Gilles-du-Mené	13:56	13:57	13:59
136,000	27,300	D.792	↑ Sortie Saint-Gilles-du-Mené	13:57	13:59	14:00
128,800	34,500	D.792	↑ Plémet - Au giratoire, à droite vers Loudéac	14:07	14:09	14:11
128,000	35,300	D.1	↑ Au giratoire, à droite vers Saint Lubin	14:08	14:10	14:12
127,500	35,800	D.14	↑ A l'intersection D.1/D.14, à gauche vers La Prénessaye	14:08	14:11	14:13
123,500	39,800	D.14	Côte de Saint-Sauveur le Haut (La Prénessaye)	14:14	14:16	14:19
120,400	42,900	D.14	↑ Au giratoire, tout droit vers La Chèze	14:18	14:21	14:24
115,700	47,600	D.778	↑ A l'intersection D.14/D.778, à gauche vers La Chèze	14:24	14:28	14:31
115,600	47,700	D.778	↑ Entrée La Chèze, rue de Loudéac	14:25	14:28	14:31
115,100	48,200	D.778	↑ ▲ Rétrécissement - îlots	14:25	14:28	14:32
114,200	49,100	D.778	↑ A l'intersection D.14, tout droit vers Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	14:26	14:30	14:33
113,900	49,400	D.778	↑ Sortie La Chèze	14:27	14:30	14:34
111,300	52,000	D.778	↑ Entrée Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	14:30	14:34	14:38
110,500	52,800	D.778	↑ Sortie Saint-Étienne-du-Gué-de-l'Isle	14:32	14:35	14:39
103,800	59,500	D.778	Entrée dans Le Morbihan	14:41	14:45	14:49
101,000	62,300	D.778	↑ Entrée Les Forges	14:44	14:49	14:53
100,900	62,400	D.117	↑ A l'intersection D.778/D.117, à droite vers Pleugriffet	14:45	14:49	14:53
100,300	63,000	D.117	↑ Sortie Les Forges	14:45	14:50	14:54
98,300	65,000	D.117	↑ Village Cadoret - Canal Nantes/Brest	14:48	14:52	14:57
96,400	66,900	D.117	Côte de Cadoret (Pleugriffet)	14:51	14:55	15:00
95,400	67,900	D.117	↑ Entrée Pleugriffet	14:52	14:57	15:01
95,300	68,000	D.117	↑ Au giratoire, tout droit vers Radenac	14:52	14:57	15:02
94,700	68,600	D.117	↑ Sortie Pleugriffet	14:53	14:58	15:02
94,400	68,900	D.117	↑ A l'intersection D.117/D.764, tout droit vers Radenac	14:53	14:58	15:03
92,700	70,600	D.117	↑ Entrée Radenac	14:56	15:00	15:05
91,800	71,500	D.117	↑ A l'intersection D.117/C.1, à gauche vers D.117	14:57	15:02	15:07
91,100	72,200	D.117	↑ Sortie Radenac - A l'intersection D.117/D.11E, à droite vers D.117	14:58	15:03	15:08
90,700	72,600	D.117	↑ A l'intersection D.117/D.11, tout droit vers Moréac	14:59	15:03	15:08
82,700	80,600	D.117	↑ Pontual - Intersection à gauche vers C.183 - Rue de Goharnec	15:09	15:15	15:20
82,600	80,700	C.183	↑ Entrée Moréac	15:10	15:15	15:21
82,100	81,200	C.183	↑ Intersection à gauche, direction Bignan / ZA le Bardeff	15:10	15:16	15:21
81,800	81,500	D.181	↑ Au giratoire tout droit	15:11	15:16	15:22
81,700	81,600	D.181	↑ Sortie Moréac	15:11	15:16	15:22
80,200	83,100	D.724	↑ Au giratoire Le Bardeff Nord, à gauche vers St Allouestre	15:13	15:18	15:24
76,100	87,200	D.724	Côte de Châteaubriand (Saint Allouestre)	15:18	15:24	15:30
73,100	90,200	D.11	↑ Entrée Saint Allouestre	15:23	15:28	15:35
72,600	90,700	D.11	↑ Intersection D150 - Bignan, tout droit vers St Jean Brevelay	15:23	15:29	15:36
72,100	91,200	D.11	↑ Sortie Saint Allouestre	15:24	15:30	15:36
65,800	97,500	D.11	↑ Entrée St Jean Brevelay - Giratoire de Botley, tout droit vers D778b, rue de Rohan	15:32	15:39	15:46
64,100	99,200	D.778b	↑ Giratoire des Landes de Lanvaux, à droite vers D.778 - Vannes	15:35	15:41	15:48
64,000	99,300	D.778	↑ A gauche vers D.182 - Plaudren	15:35	15:41	15:48
56,500	106,800	D.182	↑ Entrée Plaudren - Rue des Rah Koed	15:45	15:52	16:00
55,700	107,600	D.133	↑ Place de l'église, intersection D. 182/D.133, à gauche vers Plumelec/Trédion	15:46	15:53	16:01
54,800	108,500	D.126	↑ Giratoire du Croiseau, intersection D.133/D.126, à gauche vers Plumelec	15:47	15:55	16:02
48,600	114,700	D.126	↑ Village de Cadoudal, pont de La Claire	15:56	16:03	16:12
48,200	115,100	D.126	Entrée sur le circuit final, à l'intersection tout droit	15:56	16:04	16:12
46,800	116,500	D.126	Côte de Cadoudal (Plumelec) - 1er passage sur la ligne d'arrivée	15:58	16:06	16:14
46,500	116,800	D.126	↑ Entrée Plumelec	15:59	16:06	16:15
46,300	117,000	D.126	↑ Au giratoire à droite vers rue Georges Cadoudal	15:59	16:07	16:15
45,900	117,400	D.126	↑ Eglise, à droite vers place de l'église	16:00	16:07	16:16
45,800	117,500	D.1	↑ Mairie, à droite vers rue du Général de Gaulle	16:00	16:07	16:16
45,100	118,200	D.1	↑ Sortie Plumelec	16:01	16:08	16:17
42,600	120,700	D.1	↑ Intersection avant le pont de La Claire, à droite vers Cadoudal / Treuzel	16:04	16:12	16:21
40,400	122,900	D.126	↑ Intersection, retour entrée circuit final	16:07	16:15	16:24
39,000	124,300	D.126	↑ Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 1er tour, 2ème passage	16:09	16:17	16:26
31,200	132,100	D.126	↑ Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 2è tour, 3ème passage	16:20	16:28	16:38
23,400	139,900	D.126	↑ Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 3è tour, 4ème passage	16:30	16:39	16:49
15,600	147,700	D.126	↑ Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 4è tour, 5ème passage	16:41	16:51	17:01
7,800	155,500	D.126	↑ Sommet Côte de Cadoudal - Fin du 5è tour, 6ème passage	16:52	17:02	17:13
0,000	163,300	D.126	PLUMELEC - Côte de Cadoudal	17:02	17:13	17:24

Heure de passage + ou - 10 Minutes suivant les intempéries (pluie-vent) et l'allure des coureurs.

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve « Manche Atlantique » est organisée par l'association « Manche Atlantique Cyclisme », sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

L'épreuve se dispute le dimanche 8 mars 2026.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est inscrite au calendrier Elite National (1.12.1) et est réservée aux athlètes des catégories Elite Pro, Elite et Open 1. Elle est constituée d'une partie en ligne de 116,500 km et 6 tours de circuit final de 7,800 km soit un total à parcourir de 163,300 km.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.2 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales UCI françaises (y compris équipes professionnelles cyclo-cross UCI), coureurs français d'une équipes continentales UCI étrangères, équipes régionales, de club et étrangères (4 maximum). Le nombre maximum de coureurs par équipe est de 12 coureurs.

Les engagements se font par Internet sur le site de la FFC.

Du seul fait de son engagement et/ou de sa participation à l'épreuve et/ou de sa présence sur celle-ci, chaque équipe, chacun de ses membres et plus généralement chacun des accrédités, déclare accepter l'intégralité des dispositions du présent règlement et s'engage à les respecter.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 8 mars 2026 de 10h30 à 13h00 à la Salle des fêtes de Jugon-les-Lacs (22270).

La confirmation des partants et le retrait des dossards, plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait de 10h30 à 11h30.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 2.2.93 du règlement FFC, en présence de la direction de l'épreuve et des membres du Collège des Commissaires, est fixée le jour de l'épreuve à 11h45 à la permanence.

A l'issue de cette réunion, un tirage au sort sera effectué pour désigner l'ordre des véhicules des directeurs sportifs.

ARTICLE 5. DÉPART

Le départ fictif, place du Martray, 22270 Jugon-les-Lacs, sera donné à 13h15.

Les coureurs seront neutralisés sur une distance de 1,500 km jusqu'au kilomètre 0 où le départ officiel lancé sera donné (D792 - 22270 Jugon-les-Lacs).

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence 157.4875 Mhz (Hermine Service Course).

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Hermine Service Course. Le service est assuré au moyen de 2 voitures techniques et 1 moto. A charge des coureurs intéressés de fournir leur matériel pour assurer leur dépannage.

ARTICLE 8. SÉCURITÉ

L'encadrement au niveau sécurité sera assuré par l'Association Bretonne Encadrement Courses - ABEC 56, la Gendarmerie et les signaleurs itinérants. L'épreuve se déroule dans le respect des arrêtés préfectoraux. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas du non respect de ces arrêtés.

ARTICLE 9. RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 30ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée. Le jury des commissaires pourra décider d'apporter des modifications aux conditions exposées ci-dessus.

ARTICLE 10. ARRIVÉE

L'arrivée étant jugée sur un circuit à parcourir plusieurs fois, l'entraide entre les coureurs d'une même équipe ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés. Pour des raisons de sécurité, tout coureur situé à plus de 10 minutes du groupe principal devra abandonner l'épreuve et rendre son dossard au commissaire le plus proche.





Règlement de l'épreuve

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS

Le classement de l'épreuve sera établi par le juge à l'arrivée selon l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée avec l'aide de la vidéo finish et des transpondeurs (Bretagne Service Course by Frehel Sono). Tout transpondeur non restitué sera facturé 100€ TTC à l'équipe du coureur.

Le classement Grimpeur se fera par points obtenus aux différents classements Meilleur Grimpeur. Le barème des points distribués aux différents Meilleur Grimpeur est le suivant :

- 5 points au 1er ;
- 3 points au 2ème ;
- 2 points au 3ème ;
- 1 point au 4ème.

En cas d'égalité aux points, le classement à l'arrivée départage les coureurs.

Les quatre côtes qui décernent les points pour ce classement du Meilleur Grimpeur sont les suivantes :

1. Saint Sauveur le haut, km 39,800
2. Cadoret, km 66,900
3. Châteaubriand, km 87,200
4. Cadoudal (1er passage sur la ligne d'arrivée), km 116,500

Le prix de la combativité récompense le coureur le plus généreux dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif. Ce prix est décerné par l'organisateur de l'épreuve.

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter en tenue au protocole :

- Le vainqueur, le deuxième et le troisième du classement de l'épreuve,
- Le lauréat du classement Grimpeur,
- Le meilleur animateur.

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10

minutes après leur arrivée.

ARTICLE 13. PRIX

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés, selon la tarification générale officielle 2026 de la FFC :

246€ au 1er ; 183€ au 2ème ; 146€ au 3ème ; 122€ au 4ème ; 98€ au 5ème ; 85€ au 6ème ; 67€ au 7ème ; 55€ au 8ème ; 37€ au 9ème ; 24€ au 10ème ; 21€ au 11ème ; 20€ au 12ème ; 18€ au 13ème ; 17€ au 14ème ; 15€ au 15ème ; 14€ du 16ème au 18ème ; 12€ au 19ème et 20ème

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 1 220 euros.

ARTICLE 14. LUTTE CONTRE LE DOPAGE

L'organisation et chacune des équipes participantes considèrent comme de nécessité absolue le respect scrupuleux des règles et recommandations édictées par les instances compétentes en matière de lutte contre le dopage ainsi que l'obligation d'observer une conduite totalement irréprochable à cet égard. Les équipes participantes s'engagent à appliquer lesdites règles et recommandations et seront pleinement responsables de leur parfait respect par leurs coureurs.

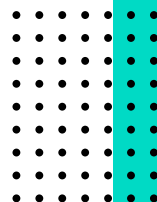
En cas de contrôle antidopage, le local se situera dans la Salle Polyvalente au Complexe la Madeleine, route de Josselin 56420 Plumelec.

ARTICLE 15. ENVIRONNEMENT

L'organisation demande aux coureurs de ne pas jeter leurs déchets, bidons et tout autre objet sur les bords de route. Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 16. PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.



MERCI

À NOS PARTENAIRES

PARTENAIRES MAJEURS



Morbihan



**Crédit Mutuel
de Bretagne**



**Gwendal Oliveux
AUTOMOBILES**

PARTENAIRES OFFICIELS



KERN PATRIMOINE



MMG-bateaux.fr



FOURNISSEUR EXPERT DE LA TOITURE



**cheminées
Poujoulat**



SÉCURTAN
Entretien et Ramonage
VANNES-PLOEREN

SODICO

SPONSORS



**ANGEVIN
GROUPE**



ELR ERIC
LE ROUX

TB RECYCLAGE
LA SOLUTION DE VALORISATION DE VOS DÉCHETS

BENREC
LE SPÉCIALISTE DU RECYCLAGE DES MÉTIERS

PARTENAIRE MÉDIA

Le Télégramme

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

